

Article 1 - ORGANISATION ET DESCRIPTION

La manifestation Trail de Bouzerou est une course organisée par le ski-club de Grône.

Le Trail de Bouzerou est une course de montagne avec 2 parcours à choix, 13km et 23km, pour respectivement 800m et 1'400m de dénivelé positif, en individuel. Ses parcours empruntent les sentiers alpins des communes de Grône, Sierre et Mont-Noble.

Article 2 - CONDITIONS D'ADMISSION

- Tout bon randonneur, normalement entraîné et équipé pour parcourir les chemins alpins peut participer au Trail de Bouzerou.
- Les participants du 23km doivent être âgés de plus de 16 ans le jour de la course.
- Les participants du 13km sont acceptés dès l'âge de 13 ans le jour de la course.
- Tous les participants de 13 ans à 17 ans doivent fournir une autorisation parentale.

Article 3 - CATEGORIES ET HEURES DE DEPART

Catégories :

- Petit parcours : les marcheurs sont acceptés et non classés

<u>Ages</u>	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>
13-17 ans	Promo G	Promo F
18-19 ans	Juniors	Juniores
20-39 ans	Seniors H	Seniors D
40-49 ans	Vétérans 1 H	Vétérans 1 D
50-59 ans	Vétérans 2 H	Vétérans 2 D
Dès 60 ans	Masters H	Masters D

- Grand parcours : les marcheurs sont acceptés et non classés

<u>Ages</u>	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>
16-19 ans	Juniors	Juniores
20-39 ans	Seniors H	Seniors D
40-49 ans	Vétérans 1 H	Vétérans 1 D
50-59 ans	Vétérans 2 H	Vétérans 2 D
Dès 60 ans	Masters H	Masters D

Départ devant la salle Recto-Verso de Grône :

- Parcours 23km, 1'400 D+, départ dès 09h00
- Parcours 13km, 800 D+, départ dès 10h00

Les concurrents se présentent au minimum 30 minutes avant chaque départ pour les consignes de dernière minute.

Article 4 - INSCRIPTIONS

En ligne

Les inscriptions seront ouvertes, dès le lundi 14 novembre 2022, en ligne sur le site internet de la manifestation www.traildebouzerou.ch

En cas d'annulation d'une inscription, aucun remboursement ne sera effectué. Vous pouvez souscrire une assurance annulation lors de l'inscription en ligne.

Tarifs

Parcours 23km, CHF 60.- par coureur ou marcheur

Parcours 13km, CHF 50.- par coureur ou marcheur

Cette finance d'inscription comprend la participation à la course, le prix souvenir et le repas du samedi midi.

Article 5 - SECURITE

Equipement

Le comité de course n'impose pas de matériel obligatoire cependant chaque coureur a la responsabilité de décider lui-même ce qui doit être emporté avec soi.

Il est vivement recommandé de bien s'informer de la météo pour ajuster l'équipement en conséquence et de prendre au moins un téléphone portable, une veste à manches longues et une couverture de survie.

Il est également recommandé de bien analyser les positions des postes de ravitaillement afin de prendre avec soi les quantités nécessaires de nourriture et boissons pour arriver au point suivant.

Barrière horaire

Pour des raisons de sécurité, la barrière horaire à respecter est la suivante :

- Parcours 23km, dernier délai 14h00 à la cabane de Bouzerou

Au-delà du temps limite, les concurrents peuvent continuer la course qu'après restitution de leur dossard, sous leur propre responsabilité et sans classement.

Secours

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio avec l'organisation de la course. Une équipe médicale est présente pendant toute la durée des épreuves.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

Abandon

En cas d'abandon, les coureurs doivent avertir le point de contrôle le plus proche et **IMPÉRATIVEMENT** remettre leur dossard à l'arrivée (afin d'éviter des recherches inutiles). Une petite contrainte pour vous, un grand soulagement pour nous !

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours ou la barrière horaire.

Article 6 - RAVITAILLEMENT

Plusieurs ravitaillements (liquide et solide) sont prévus :

- Parcours 13Km : Pramagnon (uniquement liquide), Daillet, Loye, arrivée.
- Parcours 23Km : Pramagnon (uniquement liquide), Beaupin, Bouzerou, Loye, arrivée.

Chaque coureur est tenu de se munir d'un gobelet personnel. Aucun gobelet ne sera distribué par l'organisation !!!

Article 7 - DOSSARDS

La remise des dossards aura lieu à la salle Recto-Verso de Grône :

- Le vendredi soir de 18h à 20h.
- Le jour de la course, dès 7h30.

Les dossards doivent être entièrement visibles tout au long du parcours !

Article 8 - CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour chaque épreuve un classement final sera établi selon les catégories de l'article 3.

Les 3 premiers coureurs de chaque catégorie et de chaque parcours se verront récompensés. La présence des concurrents récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation et redistribués.

Article 9 - ASSURANCE

L'organisation a souscrit une assurance RC manifestation.

Il incombe à chaque participant d'être couvert par une assurance personnelle ou individuelle accident.

Article 10 - INFORMATION IMPORTANTE

Afin de réduire l'impact de la course, veuillez à :

- Ne rien jeter au sol
- Respecter la faune et la flore
- Ne pas couper les sentiers car cela provoque une érosion dommageable du site

Si nous constatons un non-respect de ces règles, les coureurs seront immédiatement disqualifiés.

Article 11 - CONDITIONS GENERALES

Il est conseillé aux concurrents de consulter notre site internet afin d'avoir les informations mises à jour sur le Trail de Bouzerou www.traildebouzerou.ch

Par ailleurs, en votre qualité de participant, vous autorisez expressément les organisateurs ainsi que les ayant droits, tels que partenaires et médias, à utiliser, reproduire, en totalité ou partie, exploiter, les images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles vous pourriez apparaître, prises à l'occasion de votre participation au Trail de Bouzerou, sur tous supports, y compris documents promotionnels et/ou publicitaires.

Par le simple fait de s'inscrire à une des épreuves, les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement et s'engagent à le respecter en tous points.

Article 12 - RECOURS

Toute réclamation devra être déposée auprès de la direction de course dans les 15 minutes qui suivent l'arrivée des concurrents.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.

BONNE COURSE A TOUS !

Grône, novembre 2022.